

# RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2022



## OFI ACTIONS PME-ETI

FCP Actions françaises

### Commercialisateur

MUTAVIE - 9, rue des Iris - 79088 Niort Cedex 9

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS

### Gestionnaire Financier par délégation

AMIRAL GESTION - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris

### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Gestion comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels  
au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire  
aux Comptes

## ORIENTATION DE GESTION

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

**Le FCP est éligible au PEA - au PEA/PME et au contrat DSK.**

### Objectif de gestion

Le FCP OFI ACTIONS PME-ETI est exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

### Indicateur de référence

La performance du FCP ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

### Stratégie de gestion

Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont :

- La qualité du management de l'entreprise
- La qualité de sa structure financière
- La visibilité des résultats futurs de la société
- Les perspectives de croissance du métier
- La politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...)
- Dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés)

L'équipe de gestion s'attache dans la mesure du possible à une rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit ou est susceptible d'investir. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans) et le portefeuille est relativement concentré.

Du fait de son éligibilité au contrat DSK, les actifs d'OFI ACTIONS PME-ETI sont exposés en permanence à hauteur de 75 % au moins en titres de capital de petites et très petites capitalisations françaises inférieures à 150 millions d'euros à l'achat et émises par des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, à l'exception des activités bancaire, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeubles. Le présent OPCVM, susceptible de servir de support à un contrat d'assurance vie libellé en unités de compte, en raison de ses caractéristiques, peut présenter des risques pour l'investisseur.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Fonds est également éligible au PEA-PME et doit détenir des actions de sociétés de moins de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie.

Le Fonds s'efforcera de participer à 5 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse concernant des sociétés dont le siège est situé en France.

Le Fonds pourra également investir en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition.

En ce qui concerne les titres de taux, le gestionnaire financier par délégation mène sa propre analyse crédit et de risque marché dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Il ne s'appuie donc pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du délégataire de gestion financière.

Le Fonds pourra réaliser sa stratégie à travers des OPC de type monétaires ou OPC actions (de petites et moyennes capitalisations). Aussi, le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement.

A l'intérieur de cette limite, le Fonds pourra détenir jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions d'autres FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions suivantes :

1. Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM coordonnés et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance de l'OPC ou du fonds d'investissement étranger est suffisamment garantie.
2. Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM coordonnés.
3. Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.
4. Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif net en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice CAC40. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

### Profil des risques

Au travers du FCP OFI ACTIONS PME-ETI, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

#### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

#### Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

#### Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

#### Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

#### Risque de durabilité :

Il s'agit d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut conduire à un impact sur les décisions d'investissement, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs (par exemple en cas de controverse de gravité forte à sévère), conformément à la stratégie d'investissement du Fonds. La recherche d'anticipation de ce type de risques de durabilité peut par ailleurs prendre la forme d'une intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale des portefeuilles actions Amiral Gestion, afin d'identifier les risques de durabilité les plus significatifs. Les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; 5) risques réputationnels et 6) amendes ou risques réglementaires. En raison de la prise de conscience croissante des enjeux développement durable et face à l'encadrement réglementaire et normatif de plus en plus strict de ces problématiques, en particulier sur des sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Et accessoirement (résiduel) :

#### Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

### **METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC**

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

Néant.

### **CHANGEMENT(S) A VENIR**

A compter du 02 janvier 2023, les changements à venir sont les suivants :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) devient [www.ofi-invest.com](http://www.ofi-invest.com) ;
- Changement de dénomination du Fonds : OFI ACTIONS PME-ETI devient Ofi Invest Actions PME-ETI ;
- Le prospectus intègre désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

### **PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES**

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

**Pour Amiral Gestion**, le choix des intermédiaires (brokers) est opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions ou des obligations, ainsi qu'en raison de la qualité de leur recherche, de l'exécution des ordres et de la participation aux placements privés et aux introductions en bourse, et enfin de leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs. Les opérations sur FCP ne supportent pas d'autres frais que les commissions de souscription et de rachat de l'émetteur. La Société de Gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au Fonds.

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_politique-selection-execution.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf) toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_CR-frais-intermediation.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf)

## INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

**Personnel concerné par la politique de rémunération** : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

**Appréciation de la performance et des risques** : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

**Enveloppe de rémunération variable** : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

#### **Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération** :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

*La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.*

## 2) Eléments quantitatifs

### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel** :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (\*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (\*\*), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(\*\* Bonus 2021 versé en février 2022)

## COMMENTAIRES DE GESTION

### Contexte économique et financier – exercice 2022

L'année 2022 a été particulièrement complexe. Plusieurs dynamiques se sont entrecroisées (économiques, monétaires, politiques, climatiques...) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions.

L'année avait plutôt bien commencé sur le plan économique, l'économie mondiale étant encore portée par la dynamique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial. Alors que la demande progressait fortement, ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs. Il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine. Les dernières statistiques publiées montrent une inflation sur un an de 7.1% aux Etats-Unis et de 10.1% en zone euro.

Dans ces conditions, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, le taux des Fed Funds a été relevé rapidement, passant de la fourchette 0/0,25% à 4.25/4.50% actuellement. D'après les dernières déclarations du Président de la Fed (Réserve Fédérale), ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à quatre reprises, de 0,50% puis de 2 fois 0,75%, passant donc de -0,5% en début d'année à 2% en fin de période.

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite la crainte d'une récession brutale, provoquée par le resserrement des conditions monétaires, qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance avait été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui avait pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays avait été touchée par des mesures de confinement qui avaient concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « zéro Covid ». Désormais, l'économie chinoise semble prête à rebondir, surtout que la politique stricte de zéro Covid a été sérieusement assouplie en décembre, au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe.

Notons enfin que, sur le plan géopolitique, l'année a été très compliquée. Les tensions internationales ont lourdement pesé sur la confiance des investisseurs et déstabilisé le marché des matières premières. La guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Cela a incité les pays européens à complètement modifier les sources d'approvisionnement, ce qui a fait peser un coût additionnel très important. Par ailleurs, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis se sont encore durcies, autour du cas de Taiwan mais également en raison d'une compétition de long terme qui réduit les perspectives de coopération entre les deux pays, les deux plus grandes puissances économiques du monde. La reconduction du Président Xi Jinping, pour un 3<sup>ème</sup> mandat inédit à la tête du pays, laisse en outre augurer une Chine plus tournée vers elle-même à moyen terme.

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire. L'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées négatives, même si un regain d'optimisme a commencé à se manifester à partir du mois d'octobre. En effet, la perspective d'une décrue de l'inflation, et donc d'une sorte de plafond atteint sur les taux d'intérêt, a commencé à redonner confiance aux marchés, d'autant que les valorisations d'ensemble des actions ont baissé.

### Taux d'Intérêt

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans ont ainsi monté de près de 235 points de base (bps), mais, fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée avec un rendement de près 4.4% pour le 2 ans et 3,87% pour le rendement du T Notes 10 ans.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0,17% à 2.57% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec quelques turbulences ponctuelles sur les spreads souverains en zone euro, France comprise. Cela a été surtout notable sur la dette italienne au moment des élections, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Euro Zone Government Bond Index) s'inscrit en baisse de près de 18.4% sur la période.

**Sur le crédit**, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de 13.6% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 11.5% en Europe et de 11.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** a été plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0%. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 17.8% en Dollar (-12.4% en euros) celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 11.7% en Dollar (-5.9% en euros).

**Les obligations convertibles** ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles ont reculé de 14.2% en Europe sur la période et de 18.7% aux Etats-Unis.

**Concernant les devises**, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,13 à 1.07 en fin de période, après avoir atteint la zone de 0.95, soit un recul final de près de 5%. La monnaie américaine a bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre en Europe. Le RMB, la devise chinoise, a également été affectée par la situation économique délicate en Chine et la fermeté de la monnaie américaine : elle a reculé de près de 8% contre le Dollar. Parmi les autres devises émergentes, les monnaies des pays exportateurs de matières premières ont progressé dans l'ensemble, à l'image du Real Brésilien et du Peso mexicain qui ont gagné respectivement 12% et 11.6% contre l'Euro. En Europe, la Livre Sterling a reculé de 5.5% contre l'Euro. Le Franc Suisse a, quant à lui, progressé de près de 5% contre l'Euro.

**Les marchés actions** ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Les actions internationales ont ainsi perdu près de 17% en USD, comme l'indice S&P 500 des actions américaines et près de 9% pour l'indice Eurostoxx, dividendes compris. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 30% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -22% en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 19% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 15%, et ce malgré un rebond spectaculaire en fin d'année après l'assouplissement annoncé des mesures sanitaires et de soutien à l'économie, particulièrement le secteur immobilier.

A noter que, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'once d'or a quelque peu déçu et reste stable sur la période, clôturant à près de 1840 USD l'once, après avoir atteint un plus haut de près de 2050 après l'invasion russe en Ukraine.

## Gestion

Le Fonds réalise une performance de presque 2% sur le quatrième trimestre 2022. Cette hausse pourrait presque paraître anecdotique, c'est pourtant le 1er trimestre en hausse de l'année. En effet, le Fonds affiche une baisse de 18,9% sur l'année, là où les indices de petites valeurs de la place parisienne affichent des baisses comprises entre -20% et -35%. Cette année encore, plus la société est petite, plus sa performance sur les marchés financiers est mauvaise. C'est la 4ème année sur 5 où les small caps font moins bien que les large caps alors qu'historiquement les PME / ETI surperforment les grandes valeurs 8 années sur 10.

Nos positions en Aurès Technologies et Plastivaloire ont particulièrement souffert sur l'année. Le fabricant de caisses enregistreuses Aurès n'a pas su faire face à une forte demande post-covid notamment à cause des tensions et pénuries sur sa chaîne logistique tandis que Plastivaloire, qui fabrique des pièces en plastique notamment pour l'industrie automobile, a dû ajuster son activité aux cadences aléatoires de ses clients. Ces deux sociétés conservent des fondamentaux solides et la moindre amélioration de leur momentum d'activité a un effet important sur leur cours de bourse comme on a pu le constater avec l'équipementier automobile sur le dernier trimestre et justifient leur maintien dans le portefeuille. Au contraire de la société Targetspot, spécialiste de la monétisation des audiences digitales comme les podcasts, qui, malgré l'excellente performance économique de son principal actif, a mis le groupe dans une situation financière délicate en finançant une activité de niche mais très gourmande en capitaux.

C'est l'exemple type de l'effet néfaste qu'une mauvaise allocation du capital peut avoir dans une société malgré la qualité des actifs. Nous avons préféré vendre notre ligne compte tenu d'une situation bilancielle qui allait devenir trop tendue. La société a d'ailleurs fini par vendre ce bel actif pour assurer la continuité de l'exploitation d'une activité plus conceptuelle...

Un des meilleurs contributeurs à la performance est la société Prodways, c'est aussi un des plus gros achats du fonds sur l'année. Ce spécialiste français de l'impression 3D arrive à tirer son épingle du jeu dans une industrie pourtant dominée par de gros acteurs américains avec une croissance et surtout des marges à des niveaux records qui placent la société parmi les meilleurs du secteur. L'activité du groupe continue d'être tiré par le secteur médical et notamment le dentaire, avec une dynamique vertueuse de chiffre d'affaires récurrents : en effet Prodways vend des consommables (matière) après chaque vente d'imprimante 3D ce qui permet d'améliorer la rentabilité et la visibilité de l'activité. Dekuple est aussi un contributeur positif important. Cet acteur du data marketing multicanal a vu son titre progresser de +38% sur l'année en ligne avec l'amélioration de ses performances économiques. Pour la première fois dans l'histoire du groupe, les activités de marketing digital dépassent 50% de l'activité avec une croissance proche de 30% sur les 9 premiers mois de l'année portée par l'organique pour moitié, le reste venant des acquisitions récentes. L'activité magazines poursuit son déclin mais conserve une excellente rentabilité avec des investissements limités. Nous sommes exactement dans nos thèses d'investissement et conservons ces 2 sociétés.

Enfin, nous avons vendu deux titres dans le cadre d'OPA : Groupe Open et Cast. Beaucoup semblent l'oublier, mais un des moteurs importants de la performance de la classe d'actif est son attrait spéculatif. Historiquement, et grâce à de meilleurs fondamentaux, la catégorie se paye avec une prime d'environ 20% sur les grandes sociétés alors qu'on constate actuellement une décote de 20%.

#### Performance :

Sur l'exercice 2022, la valeur liquidative (VL) de la part C d'OFI ACTIONS PME-ETI est passée de 226,33 euros au 31 décembre 2021 à 183.53 euros au 30 décembre 2022, soit une baisse de 18,91%. La VL de la part D est passée de 202,2 euros au 31 décembre 2021 à 163.96 euros au 30 décembre 2022, soit une baisse de 18,91%. La VL de la part N est passée de 220.05 euros au 31 décembre 2021 à 181.58 euros au 30 décembre 2022, soit une baisse de 17,48%.

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA**

#### **1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)**

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

#### **2) Les contrats financiers (dérivés)**

Change : Pas de position au 30/12/2022

Taux : Pas de position au 30/12/2022

Crédit : Pas de position au 30/12/2022

Actions – CFD : Pas de position au 30/12/2022

Commodities : Pas de position au 30/12/2022

### **INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION**

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, OFI ACTIONS PME-ETI n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :** Ofi Invest Actions PME-ETI

**Identifiant d'entité juridique :** 969500LQRKT7BZFPTG32

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_ %

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_% d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le fonds a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :



1. Les exclusions normatives et sectorielles. Le fonds a mis en place les exclusions suivantes : charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses significatives etc...
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

Le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI a promu des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes aux exigences ESG du Label Relance, dont le Fonds est titulaire depuis le 25 août 2021.

Les exigences ESG du label Relance auxquelles se conforme le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI portent :

Sur le plan Environnemental : soutenir les entreprises qui plaident pour les causes environnementales. Il est interdit pour un Fonds labellisé relance d'investir dans le secteur du charbon par exemple.

Sur le plan Social : les critères sociaux visent à valoriser les employés en cas de bon résultat de l'entreprise. Et ce, sous forme de rémunération (intéressement, participation), d'actions gratuites, et de plans d'épargne salariale. Les critères sociaux, c'est aussi d'assurer le respect de thématique majeurs tels que les valeurs du droit de l'homme, les normes internationales du travail, et la lutte contre les discriminations.

Sur le plan de la Gouvernance : cela concerne notamment le comité de rémunération, d'audit, la présence d'un administrateur indépendant, ou encore le pacte d'actionnaire.

Ces exigences ESG sont intégrées dans le cadre de l'analyse ESG appliquée au Fonds, dont les 13 critères figurent ci-dessous et auxquels les engagements de performance ESG du Fonds sont adossés.

<p> <b>Environnement</b> 5 critères – 22 indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Impact environnemental positif de l'activité et initiatives de la société en la matière (0-25%)</i> </li> <li>• <i>Stratégie globale en matière d'environnement (12%)</i></li> <li>• <i>Maîtrise des impacts environnementaux (37%)</i></li> <li>• <i>Maîtrise des risques associés au changement climatique et contribution à la transition énergétique (19%)</i></li> <li>• <i>Gestion responsable et mesures en faveur de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement (8%)</i></li> </ul>
<p> <b>Social</b> 4 critères – 18 indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Impact social et sociétal positif de l'activité et initiative de la société en la matière (0-25%)</i> </li> <li>• <i>Politique sociale et préservation de l'emploi (39%)</i></li> <li>• <i>Amélioration des conditions de santé-sécurité (19%)</i></li> <li>• <i>Gestion responsable et pratiques sociales de la chaîne d'approvisionnement (17%)</i></li> </ul>
<p> <b>Gouvernance</b> 4 critères – 25 indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Intégrité des organes de gouvernance, qualité de la communication et transparence (25%)</i> </li> <li>• <i>Meilleures pratiques de gouvernance (48%)</i></li> <li>• <i>Ethique des affaires (14%)</i></li> <li>• <i>Egalité femmes / hommes (14%)</i></li> </ul>

 Critères évalués qualitativement en interne par les gérants analystes et l'équipe ESG d'Amiral Gestion

Enfin, dans le cadre du label Relance, le Fonds promeut également la création d'emplois et vise à favoriser la participation à des opérations primaires.

Les approches extra-financières appliquées par le Fonds ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Fonds en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds, et composé de plus de 200 entreprises françaises de petites et très petites capitalisations, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer.

Le Fonds est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses significatives etc).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité du Fonds permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Au 30 décembre 2022, le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI a **94,60 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales.

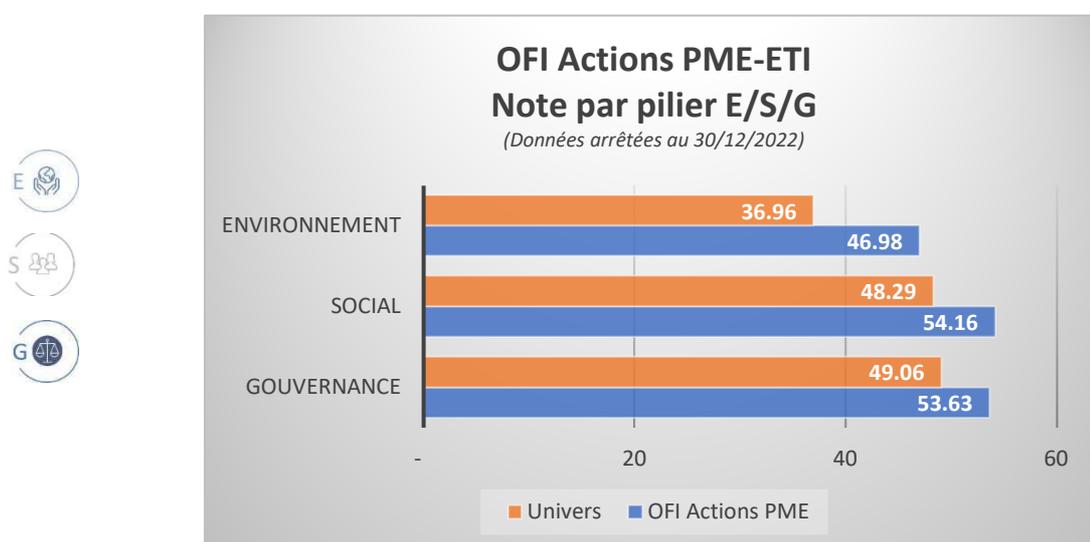
### Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieur à celle de l'univers d'investissement

Le fonds applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille d'OFI Actions PME-ETI par rapport à son univers de référence ESG.

**Note de Performance ESG** (source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)<sup>1</sup>  
Au 30 décembre 2022

	Note ESG (/100)	Couverture <sup>2</sup>	Performance relative du fonds / univers
OFI Actions PME-ETI	51,2	97,45%	+ 15,3 %
Univers	44,4	99,54%	

La performance ESG du fonds OFI Actions PME-ETI est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+15,3%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montre les données figurant ci-dessous.



### Principaux contributeurs de la performance ESG du fonds

Nom	Note ESG	Poids recalculé*
PIERRE ET VACANCES	83,9/100	6,39 %
PRODWAYS GROUP	57,5/100	9,01 %

<sup>1</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

<sup>2</sup> Le fonds est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du fonds ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<b>ADL PARTNER</b>	65,8/100	7,44 %
<b>COGELEC</b>	58,4/100	6,67 %
<b>HAULOTTE GROUP</b>	72,3/100	5,17 %

**Poids recalculé\*** : poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

#### Principaux détracteurs de la performance ESG du fonds

Nom	Note ESG	Poids recalculé*
<b>NACON</b>	49,9/100	0,04 %
<b>Global Bioenergies</b>	27,2/100	0,23 %
<b>U10 CORP</b>	8,75/100	1,17 %
<b>CATANA GROUP</b>	10,8/100	1,46 %
<b>GROUPE PIZORNO ENV.</b>	59,3/100	0,43 %

**Poids recalculé\*** : poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

#### Indicateurs de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par OFI, le fonds a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 30/12/2022 sont restitués ci-dessous.

#### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* OFI Actions PME-ETI				
	Couverture PTF / UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative (%)
	Portefeuille	Univers			
<b>30/12/2022</b>	85,14%	53,18%	<b>117,12</b>	<b>119,28</b>	<b>-1,81%</b>

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données S&P Trucost

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scope 1, 2 et partie indirecte du scope 3 amont.

N.B. : Seules les émissions directes - similaires aux émissions de "Scope 1"- et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de l'absence de transparence des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**Le fonds OFI Actions PME-ETI respecte son engagement en ayant une intensité carbone inférieure à celle de son univers de référence (-1,81 %).**

## Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale d’OFI Actions PME

Une analyse d’indicateurs environnementaux prédéfinis est menée afin de mesurer la matérialité du fonds.

	Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>3</sup> ) ***	Part Brune (%CA)* *	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
<b>OFI Actions PME-ETI</b>	<b>81,43</b> 296,8	< 1.75 °C	<b>3,68%</b>	<b>4,73%</b> <sup>4</sup>	<b>0%</b>	<b>0,67%</b>	<b>37,47</b>
Couverture	70,59%	70,59%	70,59 %	8,82%	-	55,88%	20,59%
<b>Univers</b>	<b>92,59</b> 337,4	< 2 °C	<b>4,3 %</b>	<b>43,27 %</b>	<b>0 %</b>	<b>4%</b>	<b>23</b>
Couverture	43,88%	43,17%	43,88 %	2,16%	-	30,34%	20,14%

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du fonds OFI Actions PME sont restitués dans le tableau ci-dessous :

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**OFI Actions PME-ETI est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers**, en particulier sur **sa température inférieure à 1.75°C**, convergente avec l’objectif de l’Accord de Paris pour le climat, et **une part verte peu significative** du fonds s’établissant à 4,73% d’alignement contre 43,27% pour l’univers. A noter tout de même que les taux de couverture restent faibles pour le fonds et son univers de référence dû à la stratégie d’investissement, fondée sur les PME, ce qui ne permet pas de conclure que ce résultat est représentatif pour le portefeuille en matière de part verte.

## Suivi des indicateurs du label France Relance

Le fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI est titulaire du label France Relance. Selon le reporting publié par le label France Relance :

- Le nombre de personnes employées en France totalisé par les entreprises en portefeuille : **45 000 employés**
- Le nombre d’opérations primaires auxquelles le Fonds a participé : **3 opérations**

## Suivi des reporting associés à la stratégie du Fonds repris à la question :

- Production d’un reporting de vote dédié au Fonds dans les délais réglementaires
- Production d’un reporting de notre activité de dialogue-engagement ESG traçable avec les sociétés du portefeuille qui portera sur :
  - Sensibilisation aux meilleures pratiques ESG, des échanges réguliers sur les sujets ESG via l’identification des potentiels facteurs de création de valeur et/ou de risques.

<sup>3</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises et sur la base d’estimations.

<sup>4</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %

- Attention particulière et une mise sous surveillance des émetteurs dont la transparence sur leurs pratiques ESG selon nos critères d'analyse s'avérerait insuffisante, avec la possibilité d'un désinvestissement dans certains cas

**Ces informations sont reprises à la question : Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence.**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds OFI Actions PME-ETI promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le fonds s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.** L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>5</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable – Bilan au 30/12/2022**

<b>OFI Actions PME-ETI</b> <i>(Données pondérées au 30/12/2022)</i>	
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b>  <i>Part d'ID minimale : 10%</i>	<b>20,82%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	15,99%

<sup>5</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion

Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	4,83 %
---	--------

Depuis le 30/12/2022, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos fonds selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité, parmi lesquels la prise en compte des PAI depuis cette date afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le fonds dégage au 30/12/2022 une part d'investissement durable représentant 20,82 % de l'actif net du portefeuille.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le fonds suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les fonds classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis le 31-12-2022 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

### Conformité du fonds à la politique d'exclusion sectorielle<sup>6</sup>



Au 30 décembre 2022, et sur l'ensemble de l'année 2022, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle<sup>8</sup>.

Par ailleurs, **la part brune du fonds, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

### Non exposition du fonds à des controverses de gravité forte à sévère<sup>9</sup>

<sup>6</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>7</sup> Le détail des règles d'exclusion est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>8</sup> Taux de couverture d'analyse : 97.05%

<sup>9</sup> Taux de couverture d'analyse : 85.30%

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du fonds.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

#### Bilan global au 30/12/2022

Au 30/12/2022, tous les investissements qualifiés de durable pour le fonds sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

#### Conformité du fonds au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du fonds OFI Action PME-ETI sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le fonds OFI Actions PME exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du fonds appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le fonds.

#### Bilan au 30/12/2022



- 100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE
  - Aucune entreprise n'est inscrite sous statut Watchlist
- Taux de couverture d'analyse : 85.30%

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion par délégation a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs des durabilités :

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille seront restituées dans le document périodique annuel du fonds qui intégrera le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR. Cette annexe sera intégrée pour la première fois dans le document périodique de l'exercice 2023 qui paraîtra au S1 2024. Il convient toutefois de préciser qu'une mise à jour de cette annexe sera effectuée au plus tard le 30 juin 2023 pour mentionner les données chiffrées de chaque PAI.

### Indicateurs PAI SFDR suivis par le Fonds

Nature des PAI	Référence	Nom	Source de données	Offre	Statut (proxy, cible)	Méthode de calcul
Environnement	PAI 1	Emissions de GES	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle cible	Le calcul s'opère sur chaque scope et l'agrégation totale des scopes des émissions. Le calcul est une moyenne pondérée des émissions par le ratio entre le montant d'investissement de chaque constituant du portefeuille rapporté à la valeur d'entreprise. Cf annexes RTS
Environnement	PAI 2	Empreinte carbone	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle cible	Même approche que ci-dessus. Sauf que le calcul opéré ici est une moyenne pondérée des émissions par le ratio entre le montant d'investissement de chaque constituant du portefeuille rapporté à la valeur d'entreprise. Le résultat final est normalisé par la valeur totale du portefeuille.
Environnement	PAI 3	Intensité carbone	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle cible	Même approche que ci-dessus. Sauf que le calcul est une moyenne pondérée du ratio des émissions par les revenus annuels de l'entreprise, par le ratio entre le montant d'investissement de chaque constituant du portefeuille rapporté au montant total investis par le portefeuille. Cf annexes RTS
Environnement	PAI 4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	MSCI	Climate Change Metrics	Modèle cible	Part des investissements sur des entreprises du portefeuille qui exercent des activités, générant des revenus, dans la chaîne de valeur des énergies fossiles
Environnement	PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	MSCI	Climate Change Metrics	Modèle cible	Part des entreprises du portefeuille qui, pour leurs opérations, consomment ou produisent des énergies non renouvelables
Environnement	PAI 6	Consommation d'énergie	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle cible	Pour les entreprises des secteurs les plus émissifs en émission de gaz à effet de serre, est calculée l'agrégation de l'intensité de la consommation d'énergie (normalisation par le CA)
Environnement	PAI 7	Biodiversité	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle proxy	En cours de test
Environnement	PAI 8	Emissions dans l'eau	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle proxy	En cours de test
Environnement	PAI 9	Taux de déchets dangereux	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle proxy	En cours de test
Social / Sociétal / Gouvernance	PAI 10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Sustainalytics	GSS	Modèle cible	Part des investissements sur des entreprises du portefeuille qui sont analysées comme en violation des principes du Pacte Mondial Des Nations-Unies ou des lignes directrices pour les entreprises multinationales, défini par l'OCDE
Social / Sociétal / Gouvernance	PAI 11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Sustainalytics	GSS	Modèle proxy	En cours de test
Social / Sociétal / Gouvernance	PAI 12	Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle cible	Moyenne des écarts de rémunération entre les genres pour toutes les entreprises du portefeuille
Social / Sociétal / Gouvernance	PAI 13	Diversité des genres au sein du conseil d'administration	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle cible	Ratio moyen du nombre de femmes membres du conseil d'administration rapporté au nombre d'hommes au conseil d'administration
Social / Sociétal / Gouvernance	PAI 14	Exposition à des armes controversées	MSCI	MSCI BISR	Modèle cible	Part des investissements sur des entreprises qui génèrent une partie de leur chiffre d'affaire dans production ou distribution d'armes controversées
Environnement	PAI E	Utilisation et recyclage de l'eau	MSCI (par défaut) Ethifinance, Trucost	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle proxy	En cours de test
Social	PAI S	Absence de politique en matière de droits de l'homme	MSCI (par défaut) Ethifinance	MSCI rating Ethifinance rating	Modèle cible	En cours de test

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

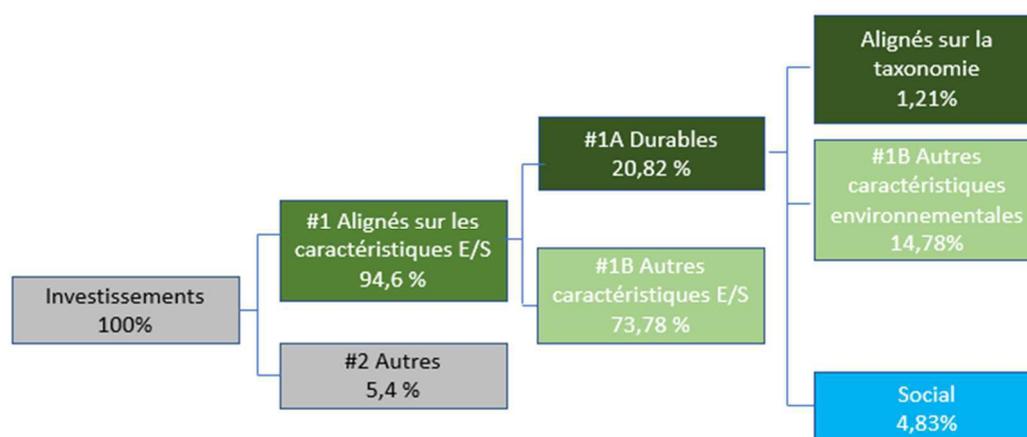
INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
Prodways	Industries	10,58%	France
ADL Partner (Dekuple)	Services de communication	8,69%	France
Installux	Industries	8,17%	France
Cogelec	Technologies de l'information	7,46%	France
Groupe Open	Technologies de l'information	6,62%	France
Aures	Technologies de l'information	5,98%	France
Pierre & Vacances	Bien de consommation discrétionnaires	5,93%	France
<b>TOTAL</b>		<b>53,43%</b>	



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Au 30 décembre 2022, le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI a **94,60 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **5,40 %** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **5,40 %** de liquidités
- **0,00 %** de dérivés
- **0,00 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 75% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S, donc 10% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Aligné avec les investissements durables
- Un maximum de 25% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG.

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
Services de communication	6,86 %
Technologies de l'information	4,83 %
Biens de consommation	4,03 %
Technologies de l'information	2,22 %
Industries	1,21 %
Santé	1,07 %
Santé	0,60 %



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

*Les deux graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la Taxonomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxonomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxonomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.*

Le fonds OFI Actions PME-ETI n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication des données d'alignement reste à ce jour encore partielle sur le marché : la réglementation CSRD sur la partie relative à la publication par les entreprises de la part verte alignée ne sera obligatoire qu'à partir de décembre 2022.

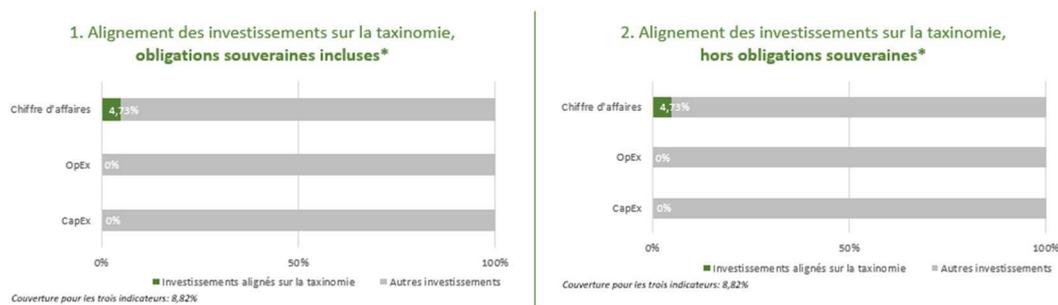
Cependant, le fonds communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**OFI Actions PME-ETI**

**Part des investissements alignées sur la taxinomie au 30/12/2022**



\*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %

**PART VERTE OFI Actions PME-ETI**

**PART VERTE : 4,73%**

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une nouvelle part verte positive, puisque 1 an auparavant, cette dernière était nulle.** En effet, la Part verte du fonds au 30/12/2021 atteignait un alignement Taxonomie de 0.03%. Toutefois, cette part verte est fondée sur un taux de couverture faible du portefeuille, ce qui ne permet pas de déduire d'une part verte significative pour le portefeuille.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

**A noter que les activités bas carbones dites « contributrices » représentent la totalité des investissements alignés du portefeuille, captées sur le CA.** Aucune entreprise du portefeuille n'appartient ici aux Activités de Transition ou Activités Habilitantes.

Part des investissements réalisés par types d'activités – OFI Actions PME-ETI			
Couverture : 8,82% - Source : Sustainalytics	Activités contributrices	Activités de transition	Activités habilitantes
Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
Part des OPEX alignés	0%	0%	0.05%
Part du Chiffre d'Affaires aligné	4.73%	0%	0%

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Compartiment conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 25% de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- 5,4 % de liquidités
- 0,00 % de dérivés
- 0,00 % de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le fonds étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit la pratique de dialogue engagement** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2022 de l'activité d'engagement du fonds vous est restitué ci-dessous.

## Reporting de dialogue et engagement ESG 2022

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2022, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2022 :			
<b>9</b> Entreprises	<b>28%</b> Du portefeuille 31-12-2022	<b>Engagements individuels et collaboratifs</b>	Aures, Derichebourg, Engie Eps, Gensight biologics SA, Lacroix, Lumibird, Mr Bricolage, Prodways, SES Imagotag

### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



### Démarches de dialogue et d'engagement collaboratives :



En 2022, Amiral Gestion a rejoint la campagne de « non-divulgaration » (Non-Disclosure Campaign) du CDPI. Organisée annuellement, 263 investisseurs issus de 29 pays participent à la campagne cette année, afin d'inciter les entreprises à renseigner davantage d'informations sur leurs impacts environnementaux au travers des questionnaires du CDP. La transparence des entreprises est essentielle pour orienter les capitaux vers la transition vers une économie durable et respectueuse des engagements internationaux des accords de Paris.

Cette campagne vise les 1 400 entreprises les plus émettrices au monde. D'après les estimations du CDP, elles émettent collectivement plus de 4 gigatonnes (Gt) d'équivalent dioxyde de carbone (CO2e) par an.

<b>Pilier Environnement</b>	Mesures favorables à la transition écologique, en particulier de réduction de GES	Aures, SES Imagotag
<b>Pilier Social</b>	Mesures sociales, notamment en matière de préservation de l'emploi, de formation et d'inclusion	Aures, SES Imagotag
<b>Pilier Gouvernance</b>	Meilleures pratiques de gouvernance (mise en place de comités de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants et d'administrateurs salariés, de pactes d'actionnaires, etc.).	Derichebourg, Gensight biologics SA
<b>Engagement de transparence ESG</b>		Aures, Mr Bricolage

La transparence est un enjeu clé que nous partageons avec tous les investisseurs et acteurs de la finance, raison pour laquelle Amiral Gestion a souhaité rejoindre l'engagement collaboratif mené par le CDP.

En 2022, Amiral Gestion a participé à la campagne Disclosure du CDP auprès de 6 entreprises au total du fonds OFI Actions PME-ETI, dont 2 entreprises en tant que lead investor et 4 en tant que co-signataire :

Entreprise	Engagement Amiral	Réponse entreprise
Lumibird	<b>Lead Investor</b>	L'entreprise n'a pas participé cette année
SES-imagotag	<b>Lead Investor</b>	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous
Aures	<i>Co-signataire</i>	A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année
Engie Eps	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année
Lacroix	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année
Prodways	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

### BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>20 771 870,69</b>	<b>19 388 465,36</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>20 771 870,69</b>	<b>19 388 465,36</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	20 771 870,69	19 388 465,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>36 655,31</b>	<b>32 996,32</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	36 655,31	32 996,32
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 166 138,76</b>	<b>1 189 228,66</b>
Liquidités	1 166 138,76	1 189 228,66
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 974 664,76</b>	<b>20 610 690,34</b>

## Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

### BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	20 368 324,02	14 508 364,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	2 769 909,22
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 554 969,28	3 410 410,51
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	28 537,11	-101 195,55
<b>Total des capitaux propres</b>	21 951 830,41	20 587 488,42
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	22 834,35	23 201,92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	22 834,35	23 201,92
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	21 974 664,76	20 610 690,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 672,04	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	239 809,01	127 843,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>242 481,05</b>	<b>127 843,35</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	4 134,49	2 541,22
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>4 134,49</b>	<b>2 541,22</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>238 346,56</b>	<b>125 302,13</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	229 985,11	221 724,33
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>8 361,45</b>	<b>-96 422,20</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	20 175,66	-4 773,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>28 537,11</b>	<b>-101 195,55</b>

# ANNEXE

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du FCP s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés à valeur liquidative inconnue.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture.

### Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

### Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (T.C.N.) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché relevés par les gestionnaires à l'heure de publication des taux du marché interbancaire par l'A.F.B. Le taux retenu, en l'absence de transactions significatives, est l'Euribor pour les titres à moins d'un an, le taux des BTAN (publiés par les principaux S.V.T) pour les titres à plus d'un an, majorés le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les T.C.N. dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.

La méthode de valorisation retenue qui est conservée pendant toute la durée de détention du titre est :

- pour les instruments à coupons pluriannuels et dont le coupon annuel est déterminé selon un calcul actuariel (type obligataire) : évaluation selon la méthode actuarielle ;
- pour les instruments d'une durée inférieure à un an émis sous forme d'intérêts précomptés ou in fine : évaluation selon la méthode d'escompte de la valeur globale de remboursement sur la durée restant à courir.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

### Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

### Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

### Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Cette procédure reste exceptionnelle.

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,80% TTC ; tout OPC inclus pour les parts C et D et ne peut être supérieur à 0.20% TTC ; tout OPC inclus pour les parts N.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

### Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 0.06% TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

### Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

### Affectation des sommes distribuables

#### Parts C

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### Parts D

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Parts N

### **Sommes distribuables afférentes au résultat net :**

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des résultats. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### **Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>20 587 488,42</b>	<b>13 193 216,96</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 268 277,06	5 355 762,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 392 879,10	-2 072 504,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 496 128,09	4 122 755,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 353 782,60	-1 124 448,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-49 514,07	-29 638,05
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 612 248,84	1 238 766,72
Différence d'estimation exercice N	-1 456 291,05	
Différence d'estimation exercice N - 1	4 155 957,79	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 361,45	-96 422,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>21 951 830,41</b>	<b>20 587 488,42</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 166 138,76	5,31
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 166 138,76	5,31	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

		%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	30/12/2022
<b>Créances</b>	
Vente à règlement différé	36 655,31
<b>Total créances</b>	<b>36 655,31</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-21 009,33
Rachats à payer	-1 825,02
<b>Total dettes</b>	<b>-22 834,35</b>
<b>Total</b>	<b>13 820,96</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts C</b>	
Parts émises	3 101,4360
Parts rachetées	3 289,4961
<b>Catégorie de parts D</b>	
Parts émises	53,0380
Parts rachetées	522,8409
<b>Catégorie de parts N</b>	
Parts émises	37 206,3329
Parts rachetées	8 163,4055

## Commissions

<b>Catégorie de parts C</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts D</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts N</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts C</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts N</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

<b>Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital</b>
Néant
<b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>
Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
Néant				

## Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Catégorie de parts C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-87 104,78	-131 638,68
<b>Total</b>	<b>-87 104,78</b>	<b>-131 638,68</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-87 104,78	-131 638,68
<b>Total</b>	<b>-87 104,78</b>	<b>-131 638,68</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-5 114,11	-8 661,21
<b>Total</b>	<b>-5 114,11</b>	<b>-8 661,21</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 114,11	-8 661,21
<b>Total</b>	<b>-5 114,11</b>	<b>-8 661,21</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 781,3678	4 251,1707
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts N</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	120 756,00	39 104,34
<b>Total</b>	<b>120 756,00</b>	<b>39 104,34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	120 756,00	39 104,34
<b>Total</b>	<b>120 756,00</b>	<b>39 104,34</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	59 317,9743	30 275,0469
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Catégorie de parts C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	2 048 819,66
Plus et moins-values nettes de l'exercice	756 200,22	2 173 687,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>756 200,22</b>	<b>4 222 506,89</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	756 200,22	4 222 506,89
<b>Total</b>	<b>756 200,22</b>	<b>4 222 506,89</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	57 540,1224	57 728,1825
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	111 885,86
Plus et moins-values nettes de l'exercice	44 397,06	143 008,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>44 397,06</b>	<b>254 894,19</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	44 397,06	254 894,19
<b>Total</b>	<b>44 397,06</b>	<b>254 894,19</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 781,3678	4 251,1707
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts N</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	609 203,70
Plus et moins-values nettes de l'exercice	754 372,00	1 093 714,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>754 372,00</b>	<b>1 702 918,65</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	754 372,00	1 702 918,65
<b>Total</b>	<b>754 372,00</b>	<b>1 702 918,65</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	59 317,9743	30 275,0469
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actif net</b>					
en EUR	21 951 830,41	20 587 488,42	13 193 216,96	12 287 281,33	11 422 371,46
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts C	57 540,1224	57 728,1825	56 688,6107	59 547,5842	66 937,6243
Catégorie de parts D	3 781,3678	4 251,1707	92,0000	140,8349	144,8349
Catégorie de parts N	59 317,9743	30 275,0469	18 774,9815	17 277,8913	16 794,7247
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts C en EUR	183,53	226,33	176,59	161,89	138,35
Catégorie de parts D en EUR	163,96	202,20	157,77	144,63	123,59
Catégorie de parts N en EUR	181,58	220,05	168,72	151,99	127,63
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts C en EUR	11,62	70,86	-1,96	-11,43	-1,69
Catégorie de parts D en EUR	10,38	57,92	-1,75	-10,21	-1,51
Catégorie de parts N en EUR	14,75	57,53	0,54	-8,27	1,36

## Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>20 771 870,69</b>	<b>94,62</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			20 771 870,69	94,62
A.S.T GROUPE	EUR	73 275,00	174 394,50	0,79
ATEME	EUR	40 000,00	416 800,00	1,90
AURES TECHNOLOGIES	EUR	63 703,00	611 548,80	2,79
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	13 800,00	87 906,00	0,40
BILENDI	EUR	20 000,00	410 000,00	1,87
BOA CONCEPT	EUR	16 830,00	538 560,00	2,45
COGELEC SAS	EUR	203 045,00	1 352 279,70	6,16
COUACH	EUR	4 215,00	0,00	0,00
DEKUPLE	EUR	50 000,00	1 500 000,00	6,83
DERICHEBOURG ACT.	EUR	48 000,00	264 960,00	1,21
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	111 534,00	1 072 957,08	4,89
EKINOPS	EUR	110 460,00	927 864,00	4,23
GBL BIOENERGIES	EUR	15 454,00	46 207,46	0,21
GENSIGHT BIOLOGICS SA	EUR	68 730,00	231 070,26	1,05
GPE GROUPE PIZZORNO	EUR	2 260,00	87 688,00	0,40
HAULOTTE GROUP	EUR	300 000,00	1 039 500,00	4,74
INSTALLUX S.A.	EUR	3 953,00	1 423 080,00	6,48
LACROIX GROUP SA	EUR	18 000,00	484 200,00	2,21
LUMIBIRD SA	EUR	30 236,00	500 708,16	2,28
MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	14 991,00	133 269,99	0,61
MR BRICOLAGE	EUR	111 000,00	872 460,00	3,97
NACON SA SU	EUR	3 450,00	8 970,00	0,04
NHOA SA	EUR	40 000,00	380 000,00	1,73
OMER DECUGIS & CIE SA	EUR	57 071,00	275 652,93	1,26
PASSAT	EUR	148 119,00	739 113,81	3,37
PIERRE & VACANCES	EUR	1 192 895,00	1 285 940,81	5,86
PIERRE ET VACANCES WARRANT 15/09/2027	EUR	184 552,00	8 526,30	0,04
PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE	EUR	250 000,00	830 000,00	3,78
PONCIN YACHTS	EUR	50 000,00	294 500,00	1,34
PRECIA SA	EUR	23 000,00	664 700,00	3,03
PRODWAYS GROUP SA	EUR	531 159,00	1 758 136,29	8,01
SES IMAGOTAG SHS	EUR	8 546,00	1 042 612,00	4,75
U10	EUR	200 000,00	246 000,00	1,12
VALBIOTIS SAS	EUR	200 886,00	723 189,60	3,29
XILAM ANIMATION	EUR	9 900,00	339 075,00	1,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

## Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>36 655,31</b>	<b>0,17</b>
<b>Dettes</b>			<b>-22 834,35</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 166 138,76</b>	<b>5,31</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>21 951 830,41</b>	<b>100,00</b>

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**OFI INVEST ACTIONS PME ETI**

**(ex OFI ACTIONS PME-ETI)**

Fonds Commun de Placement

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

22, rue Vernier

75017 Paris

**Exercice clos le 30 décembre 2022**

## **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris – Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 Rue du Pont

CS 20070 - 92578

Neuilly-sur-Seine Cedex France

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## OFI INVEST ACTIONS PME ETI (ex OFI ACTIONS PME-ETI)

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs des parts du FCP OFI INVEST ACTIONS PME-ETI,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **OFI INVEST ACTIONS PME ETI** relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2023

Le commissaire aux comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**



Azarias SEKKO  
Associé